Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260112-2026_001_05_09-DE

Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **12 JANVIER 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
7 janvier 2026	14 JAN. 2026	13	9	13

Le **douze janvier** deux mil **vingt-six, à vingt et une heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal, composé de 13 membres en exercice, convoqué le 7 janvier 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Amyra DURET, 1ère adjointe.
Etaient présents : MM. Amyra DURET, Eric HAMEL, Michel ROQUAIS, Anne BECKER, Catherine DESPREZ, Patrice LEJEANVRE, Jean-François RABOT, Hélène MACÉ, Charlotte BRAULT
Présents par procuration : Karine LEUTELLIER a donné procuration à Hélène MACÉ, Matthieu CHAPPÉ a donné procuration à Eric HAMEL, Eric RICHARD a donné procuration à Amyra DURET, Rémi CHAPDELAINE a donné procuration à Charlotte BRAULT
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : M. Eric HAMEL
Date d'affichage : 14 JAN. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 14 JAN. 2026
et publication ou notification
du : 14 JAN. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 21h15

Délibération N°2026-01-05/09 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 : MISE AUX NORMES DEFENSE INCENDIE COMMUNALE

Vu l'article 179 de loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Eric HAMEL, 2ème adjoint, informe le conseil que le projet de mise aux normes de la défense incendie communale avance progressivement et que le coût prévisionnel pour 2026 de **15 973.00 € H.T.** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Considérant la circulaire en date du 5 novembre 2025,

Considérant que la mise aux normes de la défense incendie relève de la catégorie éligible, à savoir : « Equipements de défense incendie ».

Les travaux commenceront au 2ème semestre 2026.

Monsieur HAMEL précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :
↳ *Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,*

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260112-2026_001_05_09-DE

- *La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,*
- *Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers,*
- *Les différents devis,*
- *Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,*
- *Relevé d'identité bancaire,*
- *Numéro SIRET de la collectivité.*

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	**Montant HT**		**Ressources**	**Montant HT**	**%**
Maîtrise d'œuvre			Aides publiques		
			DETR	6 389.20 €	40 %
Études complémentaires					
-			Autres		
Travaux **(2)**			Autofinancement		
- Fourniture et pose bâche de 60m3	14 873.00 €		- fonds propres	9 583.80 €	60 %
- Remplissage bâche	700.00 €				
- Signalétique DECI	400.00 €				
TOTAL	**15 973.00 €**		**TOTAL**	**15 973.00 €**	100 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve et arrête le projet présenté,**
- **adopte le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Eric HAMEL

L'adjointe
Pour le maire empêché
par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Amyra DURET

MAIRIE DE SOUGEAL 35610